

Service logement

REF : DS2012005

Signataire : David Rebuffel

Séance du Conseil Municipal du 28/06/2012

RAPPORTEUR : Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction d'une résidence pour étudiants de 156 logements et d'une résidence pour jeunes actifs en mobilité de 93 logements situés 80 avenue de la République à Aubervilliers par Antin Résidences

EXPOSE :

Pour l'opération de construction d'une résidence pour étudiants de 156 logements et d'une résidence pour jeunes actifs en mobilité de 93 logements menée par Antin Résidences au 80 avenue de la République à Aubervilliers, Plaine Commune a accordé sa garantie d'emprunt par délibération du 21 septembre 2010.

En contrepartie, et dans le cadre d'une convention de garantie d'emprunt et de réservation conclue entre Plaine Commune et la SA d'HLM Antin Résidences, cette dernière a accordé un droit de réservation sur 31 logements pour la résidence étudiants et sur 19 logements pour la résidence pour jeunes actifs en mobilité.

Plaine Commune a décidé par délibération du 21 septembre 2010 de confier la gestion de la réservation de ces 50 logements à la Ville d'Aubervilliers, ce qui fait l'objet de la présente convention annexée à la délibération.

Il vous est proposé d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Direction Générale de la Solidarité / Direction du Logement

Service logement

REF : DS2012005

Signataire : David Rebuffel

OBJET :Convention de gestion du contingent de l'opération de construction d'une résidence pour étudiants de 156 logements et d'une résidence pour jeunes actifs en mobilité de 93 logements situés 80 avenue de la République à Aubervilliers par Antin Résidences

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1,

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire,

VU la délibération en date du 21 septembre 2010 n°203/10-CC de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, approuvant la convention de garantie d'emprunt et de réservation et approuvant la convention confiant la gestion de la réservation de 50 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction d'une résidence pour étudiants de 156 logements et d'une résidence pour jeunes actifs en mobilité de 93 logements, situés 80 avenue de la République à Aubervilliers par Antin Résidences

VU le projet de convention ci-annexé,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative aux 50 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction d'une résidence pour étudiants de 150 logements et d'une résidence pour jeunes actifs en mobilité de 93 logements, situés 80 avenue de la République à Aubervilliers par Antin Résidences.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/07/2012

Publié le : 03/07/2012

Certifié exécutoire le : 06/07/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué